

## Évian et Thonon exclues de la zone jet-ski ?



Illustration



Dans un communiqué diffusé hier, la direction départementale des Territoires (DDT) a confirmé les informations livrées dans nos éditions d'hier sous le titre : "L'ébauche du nouveau plan de navigation sème le trouble".

Premier document de travail exploratoire, ce plan de circulation sur le Léman précise les zones potentielles où la pratique du jet-ski pourrait être autorisée. Depuis, l'ébauche a évolué. "De nouvelles orientations plus restrictives ont été travaillées, excluant les communes d'Évian et Thonon", explique le service haut-savoyard de l'État.

En préfecture, aurait-on décidé d'appliquer la théorie de la peau de chagrin pour brider une activité qui est loin de faire l'unanimité sur les berges du Léman ? En effet, c'est au droit des deux communes citées, et uniquement celles-ci, qu'étaient initialement imaginées les "zones jet-ski potentielles"...

Dès lors, il resterait quoi ? Rien ? Interrogée, la DDT s'en est tenue à son bref communiqué et a confirmé la tenue d'une réunion de concertation qui se tiendra le 25 novembre à Thonon "pour présenter ces nouvelles orientations à l'ensemble des acteurs".

### TAGS :

- Haute-Savoie
- Évian-Les-Bains
- Thonon-les-Bains
- Fil Info

### NOTEZ CET ARTICLE :

